

DECISION DU PRESIDENT.CA 048-2019

Vu le d cret 71-871 du 25 octobre 1971 portant cr ation de l'Universit  d'Angers ;
Vu les articles L123-1   L123-9 du code de l' ducation ;
Vu le livre VII du code de l' ducation et notamment son article L719-7 ;
Vu les statuts et le r glement int rieur de l'Universit  d'Angers ;
Vu la d lib ration CA021-2016 du 29 f vrier 2016, portant d l gation de comp tences du Conseil d'administration au Pr sident.

Objet de la d cision

Demande d'adh sion de la Pr sidence

Conform ment   sa d l gation, le pr sident de l'Universit  d'Angers d cide :

1. d'approuver l'adh sion   Nova Child.

Le pr sident rend compte, dans les meilleurs d lais, au conseil d'administration des d cisions prises en vertu de sa d l gation.

A Angers, le 03 avril 2019

Par d l gation et pour signature,
Le Directeur G n ral des Services
Olivier HUBISMAN



La pr sente d cision est ex cutoire imm diatement ou apr s transmission au Rectorat si elle rev t un caract re r glementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif pr alable aupr s du Pr sident de l'Universit  dans un d lai de deux mois   compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une d cision   caract re r glementaire. Conform ment aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite cons cutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite d cision pourra faire l'objet d'un recours aupr s du tribunal administratif de Nantes dans le d lai de deux mois. Pass  ce d lai, elle sera reconnue d finitive.

Affich  le : **10 avril 2019**

BULLETIN D'ADHÉSION 2019



A retourner par email : info@novachild.eu

ou par courrier : Nova CHILD 34 rue Nationale BP 22116 49321 CHOLET Cedex

Nom de l'entreprise/la structure : Université d'Angers

Référent : Prénom : Christian Nom : ROBLÉDO

Fonction : Président

Adresse : 40 Rue de Rennes

Code Postal : 49000 Ville : Angers Pays : France

Téléphone : 0241982525 E Mail : @

Site internet : www.

Adresse et destinataire de la facturation (si différent)

Confirme son adhésion à Nova CHILD en tant que :

- Jeune pousse (en cours de création ou entreprise de moins de 3 ans)
- Entreprise de plus de 3 ans
- École supérieure Labos, Centres de recherche Comité, fédération, interprofession

Montant de la cotisation : 580 € HT, soit 696 € TTC.

Fait à Angers, le 1/04/2018

Signature et Tampon
et par délégation
Le Directeur général des services
Olivier HUISMAN

Toute nouvelle adhésion sera validée par le Bureau Nova CHILD. Vous recevrez ensuite la confirmation de votre adhésion ainsi que la facture pour règlement par chèque ou virement bancaire.

Pour le renouvellement d'adhésion, vous recevrez un mail visant à mettre à jour la liste des contacts au sein de votre structure.

Réservé aux entreprises

Date de la création : N° Siret : Code NAF :

Effectif 2018 :

Chiffre d'Affaires de référence (année et montant) :

Activité :

Présentation au Bureau Nova CHILD du / /
Validation de l'entrée au sein du réseau Nova CHILD Oui Non
Motifs :

GRILLE DE COTISATIONS 2019



Type de structure et chiffre d'affaires ⁽¹⁾	Montant de la cotisation	
	€ HT	€ TTC
Jeunes pousses (en cours de création ou créateurs de moins de 3 ans) <i>NB : année de départ = année de la création</i>	Année 1 : 100 € Année 2 : 200 € Année 3 : 300 €	Année 1 : 144 € Année 2 : 240 € Année 3 : 360 €
Entreprises CA < 500 K€	310 €	372 €
Entreprises 500 K€ < CA < 750 K€	715 €	858 €
Entreprises 750 K€ < CA < 1 M€	1 020 €	1 224 €
Entreprises 1 M€ < CA < 3 M€	1 230 €	1 476 €
Entreprises 3 M€ < CA < 5 M€	1 530 €	1 836 €
Entreprises 5 M€ < CA < 10 M€	1 740 €	2 088 €
Entreprises 10 M€ < CA < 20 M€	2 040 €	2 448 €
Entreprises 20 M€ < CA < 50 M€	2 150 €	2 580 €
Entreprises 50 M€ < CA < 100 M€	2 300 €	2 760 €
Entreprises > 100 M€	2 550 €	3 060 €
Ecoles supérieures	580 €	696 €
Labos/centres de recherche	1 150 €	1 380 €
Fédération, interprofession, fondation...	1 150 €	1 380 €

Adhésion soumise pour approbation au Bureau
et à l'adhésion de la charte éthique (disponible sur www.novachild.eu)